

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

L'an deux dix-neuf, le treize mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune d'Ondes, étant réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes BOISSIE Jacqueline, FRANCHINI Nathalie, GARRIDO Anne-Marie, PARO Josiane. MM. CAMINOTTO Louis, DIMARCH Bernard, OUSTRI Christian, PAVAN André, SABOUREAU Jean-François, VALADE Patrick et ZAIA Robert.

Etaient absents représentés : M. BARRETEAU Blaise par M. CAMINOTTO Louis et Mme PROUT Marie-Hélène par Mme BOISSIE Jacqueline.

Etaient absentes : Mme LAPEYRE Françoise et Mme TALAVAN Cécile.

Secrétaire : Mme BOISSIE Jacqueline.

ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 8 AVRIL 2019

Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

1- CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN FONDS DE CONCOURS FINANÇANT LE CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE D'ONDES

La compétence « créer, aménager et entretenir les voiries communales d'intérêt communautaire » figure dans les statuts de la Communauté de communes Hauts Tolosans. Par délibération du 30 avril 2015, le Conseil communautaire s'était prononcé en faveur du transfert du projet de contournement de la commune d'Ondes au profit de la Communauté de communes.

Afin de financer ce projet, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre la Commune d'Ondes et la Communauté de communes.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 425 807€ TTC.

Ainsi, le montant du fonds de concours appelé auprès de la commune d'Ondes s'élève à 500 000€ (soit 47.84% du reste à charge de la CCHT), auquel on déduira l'enveloppe pool routier 2019-2021 d'un montant de 61 948€ qui sera intégralement affectée au contournement.

Travaux TTC	4 425 807.00€
Offre de Concours MGM	- 969 499.00€
FCTVA	- 566 972.00€
Subvention Conseil Départemental	- 1 844 086.00€
Restant à charge CCHT	1 045 250.00€

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention pour la mise en œuvre de ce fonds de concours.

La somme de 100 000€ est inscrite sur le BP 2019 et les échéances constantes de 22 536.80€ seront à prévoir sur les budgets de 2020 à 2035.

2- OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS AU 1^{er} JANVIER 2020 DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'Assemblée a décidé de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes de Hauts Tolosans au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT

3- REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE- CHOIX DES ENTREPRISES

Rappel : Par délibération du 17 décembre 2018, le conseil municipal avait approuvé les travaux de réfection et d'aménagement de l'école primaire.

3 entreprises ont répondu suite à notre demande.

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES-MALET a été retenue pour un montant total de 43 420.50€ HT.

Les crédits sont prévus au BP 2019.

4- INSTALLATION DE COFFRETS EQUIPES D'UNE PRISE GUIRLANDE

Suite à la demande de la commune concernant l'installation de 5 coffrets équipés d'une prise guirlande, le SDEHG a réalisé l'étude.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Part SDEHG	1 280 €
TVA (récupérée par le SDEHG)	315 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	404 €
TOTAL	1 999 €

Le Conseil Municipal a approuvé le projet présenté et a décidé de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

5- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Rappel : Les tarifs réglementés de fournitures d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA (tarifs « jaunes » et « verts ») sont arrivés à échéance depuis le 31 décembre 2015. Cette mesure avait imposé aux collectivités d'engager la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour souscrire un nouveau contrat de fournitures d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016. Une délibération en mai 2015 avait été prise avec le SDEHG pour adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Il y a lieu de renouveler cette adhésion. Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention de groupement pour la période de 2020 à 2023.

6- CONVENTION AVEC PERRINE LA FEE FABRIQUE – ATELIERS ACTIVITES MANUELLES DANS LE CADRE DU TAP – ANNEE 2018-2019

Les Activités Périscolaires sont mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation et visent à favoriser l'égal accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives. Un Projet Educatif Territorial (PEDT) a été élaboré. Dans le cadre de ce projet, la commune peut faire appel à des intervenants, en complément de ses propres ressources.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention d'intervention avec « Perrine La Fée Fabrique » pour la mise en place d'ateliers d'activités manuelles pendant les Temps d'Activités Périscolaires, les jeudis de 15h30 à 16h15 à compter du 16 mai 2019 (soit 6 interventions).

Le coût de cette prestation s'élève à 45€ par intervention.

7- PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONVENTION DE SERVITUDES

La société QUADRAN groupe Direct Energie a contacté la Mairie pour un projet photovoltaïque sur la commune d'Ondes.

En effet, cette société a pour activité la production d'électricité par l'utilisation d'énergies renouvelables et souhaite implanter et exploiter une centrale solaire au sol et une centrale solaire flottante sur plusieurs parcelles appartenant à la commune sous réserve des résultats des études de faisabilité technique, juridique et économique.

La signature d'une promesse de bail emphytéotique et d'une convention de servitudes est un préalable pour autoriser la société QUADRAN à démarrer les études d'impact sur l'environnement.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer ces documents.

8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE JEAN BLANC

Les modalités de location de la salle Jean Blanc sont définies dans une convention qui avait été approuvée par le Conseil Municipal en date du 17 juin 2013.

La Mairie est régulièrement sollicitée pour la location de cette salle en semaine pour une journée.

Il a été proposé d'ajouter un nouveau tarif pour répondre favorablement à ces demandes.

Location week-end pour les habitants de la commune d'Ondes	110.00 €
Location week-end pour les personnes extérieures à la commune	220.00 €
Location journée en semaine pour les habitants ou sociétés de la commune d'Ondes	50.00 €
Location journée en semaine pour les extérieurs à la commune d'Ondes	100.00 €

Montant de la caution	500.00 €
-----------------------	----------

Les tarifs indiqués ci-dessus, incluant la location pour une journée en semaine, ont été approuvés et la convention a été modifiée.

9- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 14 mai au 31 août 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des espaces publics à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle 1).

10- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE GARDERIE

Il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 14 mai au 5 juillet 2019 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'animateur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures et 20 minutes. Il assurera l'animation sur les temps périscolaires du midi à l'école primaire d'Ondes.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle 1).

11- QUESTIONS DIVERSES

Lecture de la lettre adressée par Mme CHOUX concernant sa demande de matériel pour l'entretien des plantations place Villadar.

Ondes, le 20 mai 2019

Le Maire,
André PAVAN



